



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 08 OCT. 2018

Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Coordonnateur de Massif des Alpes

N/Réf : CI 0810787

V/Réf :

Objet : Renforcement du soutien à l'élevage de montagne dans le Massif alpin.

PJ :

Le plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage a été adopté en février 2018. Ce PNA a pour ambition d'assurer la coexistence du loup, en tant qu'espèce protégée, et des activités pastorales, essentielles pour l'aménagement des espaces ruraux et la vitalité économique et sociale des territoires, tout particulièrement en montagne.

Le soutien à l'élevage constitue un axe fort de ce PNA. Il repose, d'une part, sur des mesures spécifiques contre la prédation (protection des troupeaux, indemnisation des dommages, intervention sur la population de loups) et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'actions plus globales de soutien au pastoralisme. L'enjeu est de renforcer le dynamisme et la résilience économique de cette activité, qui s'exerce dans des conditions d'exploitation souvent difficiles et que la présence du loup contraint à des adaptations supplémentaires.

En termes de contenu, le PNA identifie plusieurs axes d'intervention pour la période 2018-2023 :

- favoriser l'emploi agricole et l'installation ;
- accroître la richesse par la production et la transformation de produits agricoles de qualité ;
- favoriser la croissance par la connaissance, la recherche et l'innovation ;
- favoriser les démarches collectives.

.../...

Le bilan à mi parcours de la convention interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) réalisé en 2017 a permis de ré-abonder l'enveloppe dédiée à l'agriculture pour la période 2018-2020 afin d'accompagner la dynamique actuelle et de financer des projets importants et innovants pour l'agriculture du Massif, par exemple dans la valorisation des produits à forte valeur ajoutée de l'agriculture alpine. L'ensemble de ces actions avait été établi sur la base d'une enquête pastorale qui avait permis de recenser les besoins de manière exhaustive. Un effort substantiel avait été prévu afin de conforter le soutien technique dans une dimension interrégionale, permettant ainsi de mettre en réseau les structures d'accompagnement et d'ingénierie pastorale dans une logique de développement de l'économie pastorale pour assurer un meilleur revenu aux agriculteurs et plus particulièrement aux éleveurs.

Dans ce cadre, le groupe agriculture de la CIMA, considéré comme un réel espace de concertation à l'échelle du Massif sur ces sujets, a proposé une stratégie agricole en 4 axes pour la période 2015-2020 et défini une feuille de route pour la période 2018-2020 sur lesquelles il conviendra de s'appuyer.

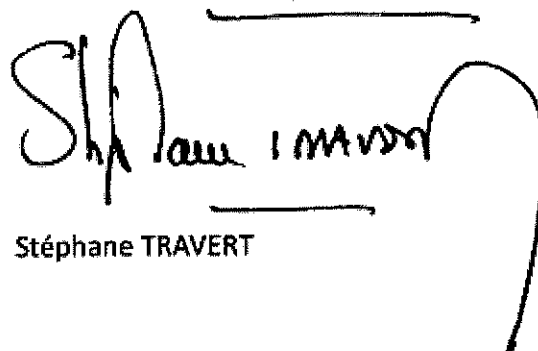
Dans la logique du plan de soutien de l'élevage de montagne (PSEM) adossé à la convention interrégionale du Massif des Pyrénées pour la période 2007-2013 puis 2015-2020 et qui a montré son efficacité tant en matière d'emploi dans les estives que d'occupation de l'espace, la mise en place d'un PSEM dans les Alpes pourrait répondre à l'engagement du Gouvernement à travers le présent PNA sur le loup et les activités d'élevage (actions 1 bis et 1.10).

Pour ce faire, il conviendra de s'appuyer sur la stratégie agricole de la CIMA pour décliner les actions du PNA et pour favoriser la complémentarité des financements publics (fonds européen agricole pour le développement rural, Etat, régions, départements, chambres d'agriculture...).

En votre qualité de préfet coordonnateur du Massif des Alpes, je vous demande d'impulser et de coordonner la mise en œuvre d'un PSEM à l'échelle de ce Massif à compter de 2020 en tenant compte des actions contractualisées et de la stratégie agricole adoptée par la CIMA pour la période 2015-2020. Il s'agira de s'appuyer sur le groupe de travail agriculture d'ores et déjà constitué et associant les élus des régions concernées, les services de l'Etat impliqués et les organisations professionnelles.

Vous me rendrez compte de l'avancement de ces travaux et des difficultés éventuelles rencontrées.

Bien à vous.



Stéphane TRAVERT